



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2018-139

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2018

Sommaire

PRÉFECTURE

R02-2018-11-05-003 - APDS suppléance (2 pages)

Page 3

PRÉFECTURE

R02-2018-11-05-003

APDS suppléance



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Secrétariat général

Direction de la légalité et des affaires locales
Pôle juridique et documentaire

Arrêté N°

confiant la suppléance du poste de M. Préfet
de la région Martinique, préfet de la
Martinique, du mardi 6 novembre 2018
à 12 heures au samedi 10 novembre 2018 à 20
heures

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de la défense et notamment les L1311-1 et R 1681-2,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles R 151-2 et 151-3,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié, du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret du Président de la République du 24 juin 2015 nommant **M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 25 mai 2016 portant nomination de **M. Cédric DEBONS**, aux fonctions de sous- préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juin 2017 nommant **M. Franck ROBINE**, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique;

Considérant l'absence simultanée de **M. Franck ROBINE**, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, et de **M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE** secrétaire général de la préfecture de la Martinique

ARRETE :

ARTICLE 1 : **M. Cédric DEBONS** en sa qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Martinique, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet de la région Martinique, du mardi 6 novembre 2018 à 12 heures au samedi 10 novembre 2018 à 20 heures.

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29

Horaires d'ouverture de 8h à 16h – Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr

M. Cédric DEBONS en sa qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Martinique, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Martinique, du mardi 6 novembre 2018 à 12 heures au samedi 10 novembre 2018 à 20 heures.

ARTICLE 2 : Déléation de signature est donnée, à ce titre, à **M. Cédric DEBONS** en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État en Martinique à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité

ARTICLE 3 : **M. Cédric DEBONS** sous-préfet désigné pour la suppléance, le secrétaire général de la préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 05 NOV 2018

Le Préfet,



Franck ROBINÉ

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification pour les destinataires ou de sa publication pour les tiers.

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29

Horaires d'ouverture de 8h à 16h – Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr